



Demande de participation au parcours « Chambres avec vues »

« *L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art* »

Robert Filliou , artiste français (1926-1987)

La Ville de Namur organise les 20-21 et 27-28 mars 2010 un parcours artistique « Chambres avec vues ».

L'initiative est ouverte à tous et se déroulera sur l'ensemble du territoire de la Ville de Namur .

Les disciplines artistiques conviées sont variées :

- peinture,
- photographie,
- sculpture,
- design,
- arts numériques,
- vidéo,
- performances,
- stylisme,
- etc.

Les participants doivent proposer en même temps que leur candidature le lieu où ils exposeront à Namur (habitation, commerce, etc. avec l'accord du propriétaire) : horaire d'ouverture obligatoire des lieux d'exposition de 10 à 18 heures.

Document à renvoyer (version papier) **avant le 31 décembre** au Service de la Culture Ville de Namur à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville – Service de la Culture - 5000 NAMUR



Document d'introduction d'une candidature au parcours « Chambres avec vues »

1. IDENTIFICATION DE L'ARTISTE

Nom Prénom

Adresse

Tél fixe

Portable

Fax

Adresse mail

Site internet (éventuellement)

2. PARCOURS ARTISTIQUE

Discipline , thèmes et sujets, matériaux utilisés, ...

Expositions individuelles (éventuellement).

Expositions collectives (éventuellement).



3. LIEU D'EXPOSITION DANS LE CADRE DE « CHAMBRES AVEC VUES »

Adresse :

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : 20-21 et 27-28 mars 2010 de 10 à 18 heures

Propriétaire/ locataire du lieu d'exposition :

Nom Prénom :

Tél fixe :

Portable :

Fax :

Adresse mail :

4. DESCRIPTION DES ŒUVRES EXPOSEES DANS LE CADRE DE «CHAMBRES AVEC VUES » (avec éventuellement photographies, CD, etc.)

5- REMARQUES EVENTUELLES

Je m'engage à respecter scrupuleusement les heures d'ouverture prévues pour « Chambres avec vues » : **20-21 et 27-28 mars 2010 de 10 à 18 heures.**

Je suis conscient(e) qu'aucune assurance de la Ville ne couvre les œuvres exposées et que la Ville décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de déprédation. La Ville rappelle que toute transaction est soumise aux dispositions légales en la matière.

Fait à, le.....

NOM, Prénom :

Signature :

.....

.....